



Assemblée générale

Soixante-septième session

83^e séance plénière
Mardi 21 mai 2013, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić..... (Serbie)

*En l'absence du Président, M. Momen (Bangladesh),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée est saisie du rapport de la Cinquième Commission au titre du point 111 b) de l'ordre du jour, intitulé « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination de membres du Comité des contributions », publié sous la cote A/67/560/Add.1. Pour pouvoir examiner le rapport de la Cinquième Commission dont elle est saisie, l'Assemblée devra reprendre l'examen du point 111 b) de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 111 b) de l'ordre du jour et procéder immédiatement à son examen?

Il en est ainsi décidé.

Point 111 de l'ordre du jour (suite)

b) Nomination de membres du Comité des contributions

Rapport de la Cinquième Commission (A/67/560/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée générale va maintenant examiner le rapport de la Cinquième Commission au titre de ce point subsidiaire de l'ordre du jour, intitulé « Nomination de membres du Comité des contributions » (A/67/560/Add.1). Au paragraphe 3 du rapport, la Cinquième Commission recommande que l'Assemblée générale nomme M. Thomas David Smith (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) membre du Comité des contributions pour un mandat allant du 21 mai 2013 au 31 décembre 2014.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M. Thomas David Smith (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) membre du Comité des contributions pour un mandat allant du 21 mai 2013 au 31 décembre 2014?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 111 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h 25.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

